

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux et le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François.

Procuration de CASSAN Jean à RODRIGO Jean-François.

Procuration de DE TAPIA Karine à CABALLERO Alain.

Procuration de SURCIN Valérie à RIU Katia.

Absents excusés : CASSAN Jean, DE TAPIA Karine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 9 septembre 2022.

OBJET :
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISE PAR LE SDE 09
INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ALLEE SUZANNE NOËL
ET SUR LA RUE CLAIRE LACOMBE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place de l'éclairage public sur l'Allée Suzanne Noël et la Rue Claire Lacombe a été retardée du fait du chevauchement des donneurs d'ordres entre la Maitrise d'œuvre mandatée par la mairie et le SDE09. Ces travaux relèvent du SDE 09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant de l'opération s'élève à 15 610 € (quinze mille six cent dix euros). Ces travaux sont financés à hauteur de 48% par le Conseil Départemental de l'Ariège, soit 7 500 € (sept mille cinq cents euros), de 3 % par le SDE09, soit 500 € (cinq cents euros) et de 49% par la commune, soit 7 610 € (sept mille six cent dix euros), dont le règlement interviendra sur le budget 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du SDE 09 de réaliser des travaux d'éclairage public sur la commune dont la part communale s'élèvera à 7 610 € (sept mille six cent dix euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

26 SEP. 2022

Le caractère exécutoire de cet acte le :

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : 26 SEP. 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de procurations : 3
VOTES : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 26/09/2022

ID : 009-210901211-20220926-DEL_2022_42-DE



Le Maire,
Paul HOYER